

Délégation L2122-22
du Code Général
des Collectivités Territoriales

Compte rendu
des décisions

Sommaire des décisions

N°	Date	Objet
2024-035	28/10/2024	VENTE VÉHICULE RENAULT CLIO AC 915DG
2024-036	31/10/2024	EXTENSION ÉCOLE JEAN MOULIN
2024-037	07/11/2024	RD39 LOT 3 - BRL ESPACES NATURELS - AVENANT 2 EN MOINS-VALUE
2024-038	19/11/2024	ANNULE ET REMPLACE DC2024-034 DÉFENSE D'UN CONTENTIEUX M. PENITOT - PC 034300 Z0031
2024-039	26/11/2024	CONTRAT LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL VÉTÉRINAIRE DE L'HÉRAULT - ANALYSE LEGIONELLE

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 04.11.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2024-035

Objet : Vente véhicule « Renault Clio AC915DG »

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la volonté de la Commune de Servian de se séparer du véhicule « Renault Clio AC915DG »,

Considérant la proposition de M. URBIN Johnny, domicilié 7 rue des Cigales, 34290 SERVIAN.

DECIDE

Article 1 : De vendre à M. URBIN Johnny, le véhicule Renault Clio AC915DG pour un montant de 700 €.

Article 2 : Que la somme sera perçue sur l'article 775 au BP 2024.

Article 3 : D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Servian, le 28 octobre 2024

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT**

Notifiée le : 31.10.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS**

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2024-036

Objet : Extension école maternelle Jean Moulin

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22.

Vu le Code la Commande Publique,

Considérant l'avis d'appel à la concurrence en procédure adaptée en date du 03 juin 2024,

Considérant l'avis d'appel à la concurrence en procédure adaptée en date du 03 octobre 2024,

Considérant les offres reçues relatives au projet d'extension de l'école maternelle Jean Moulin,

Considérant que les lots 2 ETANCHEITE et 8 REVETEMENT SOLS DURS ET SOUPLES - FAIENCES sont infructueux et qu'une consultation sera faite conformément au décret 2022-1683,

Considérant que le lot 4 menuiserie extérieure sera attribué lors d'une prochaine commission,

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

DECIDE

Article 1 : de retenir les entreprises suivantes

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



N° LOT	INTITULE	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	GROS OEUVRE	ABELLO	375 900.20	451 080.24
2	ETANCHEITE	INFRUCTUEUX		
3	CHARPENTE	STRUCTURE BOIS COUVERTURE	153 000.00	183 600.00
4	MENUISERIE EXTERIEURE	NON ATTRIBUE		
5	METALLERIE	FABRILIS	55 553.77	66 664.52
6	CLOISONS DOUBLE FAUX PLAFONDS	Sté NARBONNAISE DE PLATRERIE	33 100.00	39 720.00
7	MENUISERIE INTERIEURE	MEDITRAG	69 861.83	83 834.20
8	REVETEMENT SOLS DURS - SOUPLE ET FAIENCE	INFRUCTUEUX		
9	PEINTURES	RAYSEGUIER PEINTURE	12 678.00	15 213.60
10	ASCENSEUR	TK ELEVATOR	22 800.00	27 360.00
11	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	VIP PLUS	93 386.68	112 064.02
12	ELECTRICITE COURANT FORTS ET FAIBLES	TECFEL	56 267.00	67 520.40
13	VRD ET ESPACES VERTS	SARL FRANCES	124 811.25	149 773.50

Article 2 : De signer les marchés et tous les documents qui lui sont intrinsèques.

Article 4 : Que ce montant est inscrit au BP 2024.

Servian, le 31 octobre 2024

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

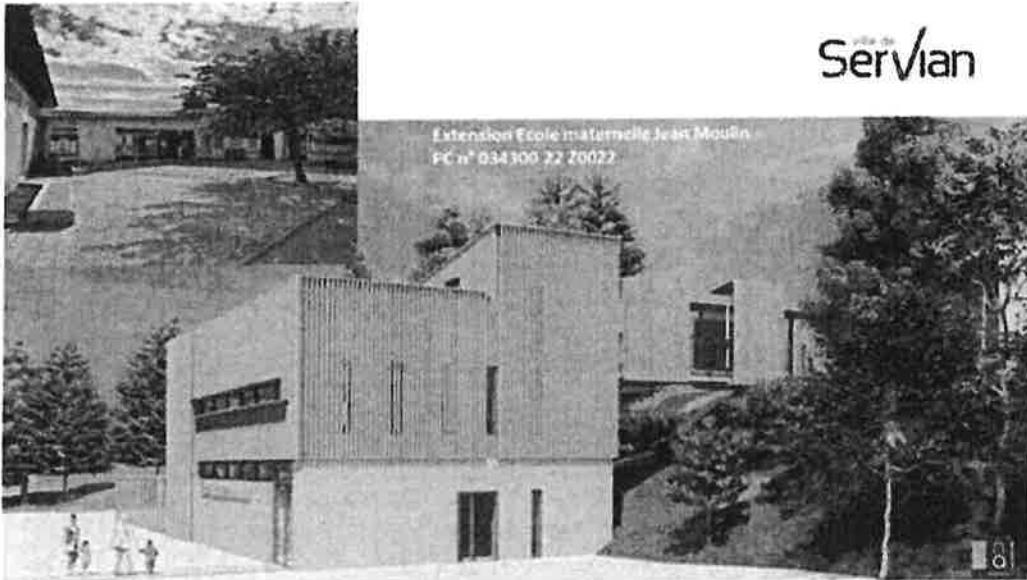
ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

JM
SLOW
ABELLO

ville de
Servian
Département de l'Hérault

Mairie de SERVIAN
Place du Marché
34290 SERVIAN
Tél. : 04 67 39 29 60

EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)



MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE SERVIAN PLACE DU MARCHÉ - 34290 SERVIAN

OBJET DU MARCHÉ : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - 34290 SERVIAN

Unité Monétaire :

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'euro.

Tous les montants exprimés dans le présent document sont exprimés en euros.

Intitulé du Lot : LOT N°..... -

Date du marché :

Entreprise :

Montant : € HT

Notifié le :

ARTICLE 2 – PRIX

Le mois zéro est **MAI 2024**.

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le LOT N°....1..... – Intitulé : Gros oeuvre

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Solution de base :

- Montant hors T.V.A. 375 900,20 € (en chiffres)

- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit 75 180,04 € (en chiffres)

- Montant T.V.A. incluse 451 080,24 € (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :
Quatre cent cinquante un mille quatre-vingt euros vingt-
quatre centimes Euros (en lettres)



ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, prénom et qualité du signataire : ABELLO Guillaume

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom) : ABELLO BATIMENT SAS

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

13, rue de Metz 34310 CAPESTANG

Téléphone : 04 67 93 36 63

Mail : contact@abello.fr

SIRET

SIREN : 732 920 111

;

APE : 4120 B

732 920 111 000 42

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

m' **ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.



ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de _____ € T.T.C. (en chiffres)

_____ Euros (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation auprès du Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.



Nom des Sous-Traitant et Nature de la prestation	Montant de la prestation (T.V.A. incluse)
Sous-traitant 1 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 2 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 3 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
	Total _____ _____ € TTC.

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de _____ € T.T.C. (en chiffres).

_____ Euros (en lettres)

ARTICLE 4 – DELAIS

Les travaux seront exécutés en 1 tranche

Le délai d'exécution est de 16 mois compris période de préparation,
Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit de :

Entrepreneur unique ou Cotraitant 1 – Mandataire (rayer la mention inutile) :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en annexe

Numéro de compte : 00014915401

Ouvert au nom de : CIC Béziers Entreprises

Adresse de l'établissement : 15, allées Paul Riquet 34500 BEZIERS

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 2 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement : _____

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

Cotraitant 3 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 4 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Acompte mensuel :

Paiement des situations mensuelles ; par virement à 30 jours à compter du 25 du mois M (date de réception des factures, projets d'acomptes, ou des demandes de paiement équivalentes). Situations à présenter le 25 du mois M par l'entreprise au Maître d'Œuvre - Transmission par le Maître d'Œuvre au maître de l'ouvrage le 10 du mois M+1. Paiement par virement à l'entreprise par le Maître de l'Ouvrage le 25 du mois M+1.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants, après accord de ceux-ci demandé par dossier séparé, directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

Les mêmes modalités de paiement que pour l'entrepreneur unique ou les cotraitants seront appliquées aux sous-traitants déclarés et agréés par la Maîtrise d'Ouvrage.

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

(Rayer les mentions inutiles)

sous le coup des interdictions découlant de l'article 46 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordres législatifs, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en 2 (deux) originaux :	mention(s) manuscrite(s)
à <u>Capestang</u>	« lu et approuvé »
le <u>14/10/2024</u>	signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)
	<u>Lu et approuvé</u>
	ABELLO BATIMENT S.A.S
	au capital de 200 000 €
	13, rue de Metz
	34310 CAPESTANG
	Tél : 04 67 93 36 63
	Site Internet : www.abello.fr

Visas	mention manuscrite
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement	« lu et approuvé »
à <u>SERVIAN</u>	
le <u>31/10/2024</u>	
Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :	
	CHRISTOPHE THOMAS
	MAIRE

STRUCTURES EN
CHARPENTE

ville de
Servian
Département de l'Hérault

Mairie de SERVIAN
Place du Marché
34290 SERVIAN
Tél. : 04 67 39 29 60

EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE SERVIAN PLACE DU MARCHÉ - 34290 SERVIAN

OBJET DU MARCHÉ : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - 34290 SERVIAN

Unité Monétaire :

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'euro.

Tous les montants exprimés dans le présent document sont exprimés en euros.

Intitulé du Lot : LOT N° **03** - **CHARPENTES - COUVERTURES - BARDAGES**

Date du marché :

Entreprise :

Montant : € HT

Notifié le :

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné, **Eric Lecomte**

Nom, prénom et qualité du signataire :

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom) : **STRUCTURES BOIS COUVERTURE**

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

**Rue du Puits du Marin
34 920 LE CRES**

Téléphone : **04.67.87.12.32**

Mail : **contact @ structures-bois-couverture.fr**

SIRET : **377 847 025 9022**
SIREN : **377 847 025** APE : **43 94 A**

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

m' **ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

ARTICLE 2 – PRIX

Le mois zéro est MAI 2024.

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le LOT N°...**03**.... – intitulé : **CHARPENTES- COUVERTURE
BARDAGES**

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Solution de base :

- Montant hors T.V.A _____ **4 53 000,00** _____ € (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit _____ **3 0 600,00** _____ € (en chiffres)
- Montant T.V.A. incluse _____ **4 83 600,00** _____ € (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....**Cent quatre vingt trois mille six cent euros**.....

..... Euros (en lettres)



ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de _____ € T.T.C. (en chiffres)

_____ Euros (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation auprès du Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



Nom des Sous-Traitant et Nature de la prestation	Montant de la prestation (T.V.A. incluse)
Sous-traitant 1 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 2 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 3 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
	Total _____ _____ € TTC.

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de _____ € T.T.C. (en chiffres).

_____ Euros (en lettres)

ARTICLE 4 – DELAIS

Les travaux seront exécutés en 1 tranche

Le délai d'exécution est de 16 mois compris période de préparation,
Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit de :

Entrepreneur unique ou Cotraitant 1 – Mandataire (rayer la mention inutile) :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en annexe

Numéro de compte : 000 20044 64

Ouvert au nom de : STRUCTURES BOIS COUVERTURE

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 2 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 3 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 4 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Acompte mensuel :

Paiement des situations mensuelles : par virement à 30 jours à compter du 25 du mois M (date de réception des factures, projets d'acomptes, ou des demandes de paiement équivalentes). Situations à présenter le 25 du mois M par l'entreprise au Maître d'Œuvre - Transmission par le Maître d'Œuvre au maître de l'ouvrage le 10 du mois M+1. Paiement par virement à l'entreprise par le Maître de l'Ouvrage le 25 du mois M+1.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants, après accord de ceux-ci demandé par dossier séparé, directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

Les mêmes modalités de paiement que pour l'entrepreneur unique ou les cotraitants seront appliquées aux sous-traitants déclarés et agréés par la Maîtrise d'Ouvrage.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

STRUCTURES BOIS - COUVERTURE

LECOMTE -DOUCIN

S.A.S. au capital de 100 000€ - Siret 377 847 025 00022 - APE : 4391 A - N° intracommunautaire : FR 57 377 847 025

Rue du Puit Marin Z.A. 34920 LE CRÈS Tél. 04 67 87 12 32 Fax. 04 67 70 82 24

e-mail : contact@structures-bois-couverture.fr
site internet : www.structures-bois-couverture.fr

S²LOW

SG 

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire

**STRUCTURES BOIS-COUVERTURE
STRUCTURES
RUE DU PUIT DU MARIN
34920 LE CRÈS**

Domiciliation

**SG MONTPELLIER ENT1 (03554)
418 RUE M DE VERCHANT
34000 MONTPELLIER**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03554	00020011464	61

**IBAN : FR76 3000 3035 5400 0200 1146 461
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP**

STRUCTURES BOIS - COUVERTURE S.A.S.
CHARPENTE - ZINGUERIE
MAISON OSSATURE BOIS
Rue du Puy du Marin
Z.A. - 34920 LE CRÈS
Tél. : 04 67 87 12 32 - Fax : 04 67 70 82 24
SIRET 377 847 025 00022



CHARPENTE (Technicité supérieure)
COUVERTURE (Technicité supérieure)
CONSTRUCTION A OSSATURE BOIS
BARDAGE (Technicité supérieure)

Traditionnelle - Industrielle - Lamellée collée 2313 - 2392
Tuile - Ardoise - Zinc - Cuivre - Bac Acier 3101 - 3113 - 3153 - 3193 - 3143- 3183
Rehausse - Maison - Bâtiment 2363
Bois - Zinc - Cuivre- Composite - Bac Acier 3813

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

(Rayer les mentions inutiles)

sous le coup des interdictions découlant de l'article 46 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordres législatifs, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en 2 (deux) originaux :

à Le Crès

le 31/07/2024

mention(s) manuscrite(s)

« lu et approuvé »

signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)

Lu et approuvé

STRUCTURES BOIS - COUVERTURE s.r.l.
CHARPENTE - ZINGUERIE
MAISON OSSATURE BOIS
Rue du Puy du Marn
Z.A. - 34920 LE CRÈS
Tél. 04 87 82 12 32 - Fax 04 67 70 82 24
SIRET 377 847 025 00022

Visas

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

à SERVIAN

le 31/10/2024

Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

mention manuscrite

« lu et approuvé »



CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

FABRIS



Mairie de SERVIAN
Place du Marché
34290 SERVIAN
Tél. : 04 67 39 29 60

EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

MAÎTRE D'OUVRAGE : **MAIRIE DE SERVIAN PLACE DU MARCHÉ - 34290 SERVIAN**

OBJET DU MARCHÉ : **EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - 34290 SERVIAN**

Unité Monétaire :

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'euro.

Tous les montants exprimés dans le présent document sont exprimés en euros.

Intitulé du Lot : **LOT N°05 – Métallerie**

Date du marché :

Entreprise : **FABRILIS**

Montant : **55 553.77** € HT

Notifié le :

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, prénom et qualité du signataire : **FERNANDEZ Élisabeth, gérante**

- Agissant pour mon propre compte ;
 Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom) : **FABRILIS**

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :
**278 Rue Andromède
Ecoparc de Bel Air
34570 VAILHAUQUÈS**

Téléphone : **04 67 59 27 45**

Mail : c.fernandez@atelier-fabrilis.fr

SIRET : 504 893 777 000 20

SIREN : 504 893 777 APE : 4329B

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

m' **ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

ARTICLE 2 – PRIX

Le mois zéro est **MAI 2024**.

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le LOT N°05- Intitulé : **Métallerie**

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Solution de base :

- Montant hors T.V.A : **55 553,77 €** (en chiffres)

- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit : **11 110,75 €** (en chiffres)

- Montant T.V.A. incluse : **66 664,52 €** (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

Soixante-six-mille-six-cent-soixante-quatre euros et cinquante-deux centimes Euros (en lettres)

ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de _____ € T.T.C. (en chiffres)

_____ Euros (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation auprès du Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.



Nom des Sous-Traitant et Nature de la prestation	Montant de la prestation (T.V.A. incluse)
Sous-traitant 1 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 2 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 3 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
	Total _____ _____ € TTC.

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de _____ € T.T.C. (en chiffres).
 _____ Euros (en lettres)

ARTICLE 4 – DELAIS

Les travaux seront exécutés en 1 tranche

Le délai d'exécution est de 16 mois compris période de préparation,
Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit de :

Entrepreneur unique ou Cotraitant 1 - Mandataire (rayer la mention inutile) :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en annexe.

Numéro de compte : 00020011365

Ouvert au nom de : FABRILIS

Adresse de l'établissement :

SG MONTPELLIER ENT1 - 418 RUE MAS DE VERCHANT - 34000 MONTPELLIER

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 2 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

Cotraitant 3 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 4 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Acompte mensuel :

Paiement des situations mensuelles : par virement à 30 jours à compter du 25 du mois M (date de réception des factures, projets d'acomptes, ou des demandes de paiement équivalentes). Situations à présenter le 25 du mois M par l'entreprise au Maître d'Œuvre - Transmission par le Maître d'Œuvre au maître de l'ouvrage le 10 du mois M+1. Paiement par virement à l'entreprise par le Maître de l'Ouvrage le 25 du mois M+1.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants, après accord de ceux-ci demandé par dossier séparé, directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

Les mêmes modalités de paiement que pour l'entrepreneur unique ou les cotraitants seront appliquées aux sous-traitants déclarés et agréés par la Maîtrise d'Ouvrage.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ~~ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas~~
- ~~leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas~~

(Rayer les mentions inutiles)

sous le coup des interdictions découlant de l'article 46 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordres législatifs, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en 2 (deux) originaux :

A Vailhauquès

le 16/10/2024

mention(s) manuscrite(s)

« lu et approuvé »

signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)

Lu et approuvé

FABRILIS
Ecoparc de Bel Air - 278, rue Andromède
34 570 Vailhauquès
Tél 04 67 59 27 45
c.fernandez@atelier-fabrilis.fr
TVA Intra. FR 56 504 893 777



Elisa FERNANDEZ

Signature numérique de Elisa
FERNANDEZ

Date : 2024.10.16 17:14:43 +02'00'

Visas

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

à SERNIAN le 31/10/2024

Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

mention manuscrite

« lu et approuvé »



CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

J.M. Lot slow
SNP

ville de
Servian
Département de l'Hérault

Mairie de SERVIAN
Place du Marché
34290 SERVIAN
Tél. : 04 67 39 29 60

EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

2 12 2024
PNE
11 3

Envoyé en préfecture le 31/10/2024
Reçu en préfecture le 31/10/2024
Publié le 31/10/2024
ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI





MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE SERVIAN PLACE DU MARCHÉ - 34290 SERVIAN

OBJET DU MARCHÉ : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - 34290 SERVIAN

Unité Monétaire :

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'euro.

Tous les montants exprimés dans le présent document sont exprimés en euros.

Intitulé du Lot : LOT N°06... - CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS.....

Date du marché :

Entreprise : SOCIETE NARBONNAISE DE PLATRERIE.....

Montant : € HT

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, prénom et qualité du signataire :

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom) : SOCIETE NARBONNAISE DE PLATRERIE

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

ZAC du Castellans - 26 rue Combe du Meunier - 11100 MONTREDON-CORBIERES

Téléphone : 04 68 42 24 84

Mail : contact@snp11.fr

SIRET 97725045500044

SIREN : 977250455 APE : 4331z

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

m' **ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



ARTICLE 2 – PRIX

Le mois zéro est MAI 2024.

6 - CLOISONS DOUBLAGE FX PLAINES

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le LOT N°11 ~~CROS SEULEMENT TRAVAIL DE COMPLEMENT~~

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Solution de base :

- Montant hors T.V.A 33 100.00 € (en chiffres)

- T.V.A. au taux de ~~10.00~~ 20 % , soit 6620.00 € (en chiffres)

- Montant T.V.A. incluse 39 720.00 € (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT VINGT EUROS

..... Euros (en lettres)

Une option obligatoire est prévue au dossier de consultation des entreprises.

Option Garde-corps horizontaux :

- Montant hors T.V.A € (en chiffres)

- T.V.A. au taux de 20.00 % , soit € (en chiffres)

- Montant T.V.A. incluse € (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....

..... Euros (en lettres)



ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de _____ € T.T.C. (en chiffres)

_____ Euros (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation auprès du Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



Nom des Sous-Traitant et Nature de la prestation	Montant de la prestation (T.V.A. incluse)
Sous-traitant 1 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 2 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 3 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
	Total _____ _____ € TTC.

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de

_____ € T.T.C. (en chiffres).

_____ Euros (en lettres)

ARTICLE 4 – DELAIS

Les travaux seront exécutés en 1 tranche

Le délai d'exécution est de 16 mois compris période de préparation,
Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit de :

Entrepreneur unique ou Cotraitant 1 – Mandataire (rayer la mention inutile) :

Désignation du compte à créditer : **joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en annexe**

Numéro de compte : 10278 08964 00020162201 25

Ouvert au nom de : SAS SNP

Adresse de l'établissement :

48 Rue Jean Jaurès - 11100 NARBONNE

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 2 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement : _____

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

Cotraitant 3 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 4 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Acompte mensuel :

Paiement des situations mensuelles : par virement à 30 jours à compter du 25 du mois M (date de réception des factures, projets d'acomptes, ou des demandes de paiement équivalentes). Situations à présenter le 25 du mois M par l'entreprise au Maître d'Œuvre - Transmission par le Maître d'Œuvre au maître de l'ouvrage le 10 du mois M+1. Paiement par virement à l'entreprise par le Maître de l'Ouvrage le 25 du mois M+1.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants, après accord de ceux-ci demandé par dossier séparé, directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

Les mêmes modalités de paiement que pour l'entrepreneur unique ou les cotraitants seront appliquées aux sous-traitants déclarés et agréés par la Maîtrise d'Ouvrage.

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

(Rayer les mentions inutiles)



sous le coup des interdictions découlant de l'article 46 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordres législatifs, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en 2 (deux) originaux :	mention(s) manuscrite(s)
à <u>MONTREDON-CORBIERES</u>	« lu et approuvé »
le <u>01/07/2024</u>	signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)

lu et Approuvé

SOCIÉTÉ NARBONNAISE DE PLÂTRERIE
SAS au capital de 195 000 €
ZAC du Castellàs - BP 620
26 rue Combe du Meunier
11100 MONTREDON-CORBIERES
Tél. 04 68 42 24 84 Fax 04 68 41 29 58

Visas	mention manuscrite
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement	« lu et approuvé »
à <u>SERNIAN</u>	 
le <u>31/10/2024</u>	
Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :	
	CHRISTOPHE THOMAS MAIRE

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

ville de
Servian
Département de l'Hérault

J
M
L
SLOW
MEDITRAG

Mairie de SERVIAN
Place du Marché
34290 SERVIAN
Tél. : 04 67 39 29 60

EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE SERVIAN PLACE DU MARCHÉ - 34290 SERVIAN

OBJET DU MARCHÉ : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - 34290 SERVIAN

Unité Monétaire :

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'euro.

Tous les montants exprimés dans le présent document sont exprimés en euros.

Intitulé du Lot : LOT N° .07... - .MENUISERIES INTERIEURES BOIS.....

Date du marché :

Entreprise :

Montant : € HT

Notifié le :

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, prénom et qualité du signataire : **TOURNES Thierry, Gérant**

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom) : **MEDITRAG SARL**

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

9 Avenue du Troisième Millénaire - ZAC Le Causse – CS 3501 - 34630 SAINT THIBERY

Téléphone : 04.67.00.84.60

Mail : etude@meditrag.fr / contact@meditrag.fr

SIRET : : **512.825.696.00044**
SIREN : **512.825.696** APE : **4299Z**

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

m' **ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

ARTICLE 2 – PRIX

Le mois zéro est **MAI 2024**.

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le LOT N° ..07..... – Intitulé : **MENUISERIES INTERIEURES BOIS**

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Solution de base :

- Montant hors T.V.A _____ **69.861,83** _____ € (en chiffres)

- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit _____ **13.972,37** _____ € (en chiffres)

- Montant T.V.A. incluse _____ **83.834,20** _____ € (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

Quatre.vingt.trois.mille.huit.cent.trente.quatre.euros.et.vingt.cents.TTC.....

..... Euros (en lettres)

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de _____ € T.T.C. (en chiffres)

_____ Euros (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation auprès du Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.



Nom des Sous-Traitant et Nature de la prestation	Montant de la prestation (T.V.A. incluse)
Sous-traitant 1 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 2 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 3 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
	Total _____ _____ € TTC.

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de _____ € T.T.C. (en chiffres).

_____ Euros (en lettres)

ARTICLE 4 – DELAIS

Les travaux seront exécutés en 1 tranche

Le délai d'exécution est de 16 mois compris période de préparation,
Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit de :

Entrepreneur unique ou Cotraitant 1 – Mandataire (rayer la mention inutile) :

Désignation du compte à créditer : **joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en annexe**

Numéro de compte : IBAN : FR76 3003 03557 00020003369 51 - BIC : SOGEERPP

Ouvert au nom de : MEDITRAG

Adresse de l'établissement :
SG - SERIGNAN ENT

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 2 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 3 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 4 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Acompte mensuel :

Paiement des situations mensuelles : par virement à 30 jours à compter du 25 du mois M (date de réception des factures, projets d'acomptes, ou des demandes de paiement équivalentes). Situations à présenter le 25 du mois M par l'entreprise au Maître d'Œuvre - Transmission par le Maître d'Œuvre au maître de l'ouvrage le 10 du mois M+1. Paiement par virement à l'entreprise par le Maître de l'Ouvrage le 25 du mois M+1.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants, après accord de ceux-ci demandé par dossier séparé, directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

Les mêmes modalités de paiement que pour l'entrepreneur unique ou les cotraitants seront appliquées aux sous-traitants déclarés et agréés par la Maîtrise d'Ouvrage.

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

(Rayer les mentions inutiles)

sous le coup des interdictions découlant de l'article 46 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordres législatifs, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en 2 (deux) originaux :	mention(s) manuscrite(s)
à <u>Saint Thibéry</u>	« lu et approuvé »
le <u>1er juillet 2024</u>	signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)
	<i>lu et Approuvé</i>

Visas	mention manuscrite
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement	« lu et approuvé »
à <u>SERVIAN</u>	
le <u>31/10/2024</u>	
Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :	
	CHRISTOPHE THOMAS MAIRE

RAYSE GUTER



Mairie de SERVIAN
Place du Marché
34290 SERVIAN
Tél. : 04 67 39 29 60

EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)



MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE SERVIAN PLACE DU MARCHÉ - 34290 SERVIAN

OBJET DU MARCHÉ : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - 34290 SERVIAN

Unité Monétaire :

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'euro.
Tous les montants exprimés dans le présent document sont exprimés en euros.

Intitulé du Lot : LOT N° 3 - Peinture

Date du marché :

Entreprise : RASSEQUIER Peinture

Montant : 12 678 € HT

Notifié le :

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, prénom et qualité du signataire : *Rayssequier Romain, géant*

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom) : *Rayssequier Peinture*

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel : *8, rue des artisans - 34720 Caux*
04-67-03-32-41
rayssequier-peinture@orange.fr

Téléphone :

Mail : *rayssequier-peinture@orange.fr*

SIRET

SIREN : *43156983300035* APE : *43.34Z*

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

m' **ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.



ARTICLE 2 – PRIX

Le mois zéro est **MAI 2024**.

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le LOT N°.....9..... – Intitulé : Peinture

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Solution de base :

- Montant hors T.V.A 12 678,00 € HT € (en chiffres)

- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit 2 535,6 € € (en chiffres)

- Montant T.V.A. incluse 15 213,6 € TTC € (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :
quinze mille deux cent treize Euros soixante cents TTC

..... Euros (en lettres)



ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de _____ € T.T.C. (en chiffres)

_____ Euros (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation auprès du Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.



Nom des Sous-Traitant et Nature de la prestation	Montant de la prestation (T.V.A. incluse)
<p>Sous-traitant 1 : Nature de la Prestation :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>_____ € TTC.</p>
<p>Sous-traitant 2 : Nature de la Prestation :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>_____ € TTC.</p>
<p>Sous-traitant 3 : Nature de la Prestation :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>_____ € TTC.</p>
	<p>Total</p> <p>_____</p> <p>_____ € TTC.</p>

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de _____ € T.T.C. (en chiffres).

_____ Euros (en lettres)

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



ARTICLE 4 – DELAIS

Les travaux seront exécutés en 1 tranche

Le délai d'exécution est de 16 mois compris période de préparation,
Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit de :

Entrepreneur unique ou Cotraitant 1 – Mandataire (rayer la mention inutile) :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en annexe

Numéro de compte : 09359652016

Ouvert au nom de : Rayssequec Pentus

Adresse de l'établissement : 28 Avenue Municipal Le Pen 34120 Bezinas

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 2 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement : _____

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

Cotraitant 3 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 4 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Acompte mensuel :

Paiement des situations mensuelles : par virement à 30 jours à compter du 25 du mois M (date de réception des factures, projets d'acomptes, ou des demandes de paiement équivalentes). Situations à présenter le 25 du mois M par l'entreprise au Maître d'Œuvre - Transmission par le Maître d'Œuvre au maître de l'ouvrage le 10 du mois M+1. Paiement par virement à l'entreprise par le Maître de l'Ouvrage le 25 du mois M+1.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants, après accord de ceux-ci demandé par dossier séparé, directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

Les mêmes modalités de paiement que pour l'entrepreneur unique ou les cotraitants seront appliquées aux sous-traitants déclarés et agréés par la Maîtrise d'Ouvrage.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



BANQUE POPULAIRE DU SUD				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
SARL RAYSSEGUIER PEINTURE ZA LA FONTAINE				
8 RUE DES ARTISANS 34720 CAUX				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1660 7002 4209 3596 5201 652		CCBPFRRPPPG		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
16607	00242	09359652016	52	BPS PEZENAS

BANQUE POPULAIRE DU SUD				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
SARL RAYSSEGUIER PEINTURE ZA LA FONTAINE				
8 RUE DES ARTISANS 34720 CAUX				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1660 7002 4209 3596 5201 652		CCBPFRRPPPG		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
16607	00242	09359652016	52	BPS PEZENAS

BANQUE POPULAIRE DU SUD				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
SARL RAYSSEGUIER PEINTURE ZA LA FONTAINE				
8 RUE DES ARTISANS 34720 CAUX				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1660 7002 4209 3596 5201 652		CCBPFRRPPPG		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
16607	00242	09359652016	52	BPS PEZENAS

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

(Rayer les mentions inutiles)

sous le coup des interdictions découlant de l'article 46 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordres législatifs, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en 2 (deux) originaux :

à CAUX

le 27/10/2024

mention(s) manuscrite(s)
« lu et approuvé »
signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)

Pu et approuvé

S.A.R.L. RAYSEGUIER PEINTURE
Au capital de 42075€
8, Rue des Artisans - ZA La Fontaine
34720 CAUX
Tél. 04 67 09 32 41 - Fax : 04 67 98 41 81
Siret : 431 569 839 00035 - APE 4334 Z
N°TVA Intracom : FR 89 431 569 839

Visas
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

à SERVIAN

le 31/10/2024

Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

mention manuscrite
« lu et approuvé »

CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

Mairie de SERVIAN
Place du Marché
34290 SERVIAN
Tél. : 04 67 39 29 60

EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)



MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE SERVIAN PLACE DU MARCHÉ - 34290 SERVIAN

OBJET DU MARCHÉ : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - 34290 SERVIAN

Unité Monétaire :

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'euro.

Tous les montants exprimés dans le présent document sont exprimés en euros.

Intitulé du Lot : LOT N° –

Date du marché :

Entreprise :

Montant : € HT

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, prénom et qualité du signataire : SIEGEL VINCENT, Business Developer

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom) : TK ELEVATOR

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel ;

20 Rue François Cevert
CS 50126
49001 Angers CEDEX 01

Téléphone : 02.41.33.31.00 (support commercial) / 06.71.61.39.53 (Vincent SIEGEL, Business Developer)

Mail : supportcommercial-ni@tkelevator.com / Vincent.siegel@tkelevator.com

SIRET : 722 024 742 027 72
SIREN : 722 024 742 APE : 4329B

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

m' **ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



ARTICLE 2 – PRIX

Le mois zéro est **MAI 2024**.

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le LOT N° ..10..... – Intitulé : Ascenseur

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Solution de base :

- Montant hors T.V.A _____ **22 800,00 €** € (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit _____ **4 560,00 €** € (en chiffres)
- Montant T.V.A. incluse _____ **27 360,00 €** € (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....

..... **Vingt-sept mille trois cent soixante** Euros (en lettres)

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de _____ € T.T.C. (en chiffres)

_____ Euros (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation auprès du Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



Nom des Sous-Traitant et Nature de la prestation	Montant de la prestation (T.V.A. incluse)
Sous-traitant 1 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 2 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 3 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
	Total _____ _____ € TTC.

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de _____ € T.T.C. (en chiffres).

_____ Euros (en lettres)

ARTICLE 4 – DELAIS

Les travaux seront exécutés en 1 tranche

Le délai d'exécution est de 16 mois compris période de préparation,
Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit de :

Entrepreneur unique ou Cotraitant 1 – Mandataire (rayer la mention inutile) :

Désignation du compte à créditer : **joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en annexe**

Numéro de compte : 00020572648

Ouvert au nom de : TK ELEVATOR

Adresse de l'établissement :
11 Rue du chemin rouge 44000 NANTES

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 2 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

Cotraitant 3 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement : _____

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 4 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement : _____

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Acompte mensuel :

Paiement des situations mensuelles : par virement à 30 jours à compter du 25 du mois M (date de réception des factures, projets d'acomptes, ou des demandes de paiement équivalentes). Situations à présenter le 25 du mois M par l'entreprise au Maître d'Œuvre - Transmission par le Maître d'Œuvre au maître de l'ouvrage le 10 du mois M+1. Paiement par virement à l'entreprise par le Maître de l'Ouvrage le 25 du mois M+1.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants, après accord de ceux-ci demandé par dossier séparé, directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

Les mêmes modalités de paiement que pour l'entrepreneur unique ou les cotraitants seront appliquées aux sous-traitants déclarés et agréés par la Maîtrise d'Ouvrage.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

(Rayer les mentions inutiles)

sous le coup des interdictions découlant de l'article 46 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordres législatifs, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en 2 (deux) originaux :
à Montpellier
le 03/07/2024

mention(s) manuscrite(s)
« lu et approuvé »
signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)

TK Elevator France
Centre Nouvelles Installations
120 rue Georges Onslow - 34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 27 15 24 - Fax 04 67 47 00 56
Centreni-montpellier@tkelevator.com
APE 4329B - SIRET 722 024 742 02608 - RCS Montpellier

Visas
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

à SERNIAN
le 31/10/2024

Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

mention manuscrite
« lu et approuvé »

CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

SAISON D'ÉPRISE ET
D'ÉVALUATION

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

ville de
Servian
Département de l'Hérault

VIP PLUS

Mairie de SERVIAN
Place du Marché
34290 SERVIAN
Tél. : 04 67 39 29 60

EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE SERVIAN PLACE DU MARCHÉ - 34290 SERVIAN

OBJET DU MARCHÉ : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - 34290 SERVIAN

Unité Monétaire :

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'euro.

Tous les montants exprimés dans le présent document sont exprimés en euros.

Intitulé du Lot : LOT N° 11 - CVC.....

Date du marché :

Entreprise : VIP PLUS.....

Montant : 93 386,68 € HT

Notifié le :



ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, prénom et qualité du signataire : SEBASTIEN ALLOUCHE, PRESIDENT

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom) : VIP PLUS

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

430 AVENUE BLAISE PASCAL 34170 CASTELNAU LE LEZ

Téléphone : 0467156262

Mail : ao@vipplus.com

SIRET : 378 651 103 00053

SIREN : 378 651 103 APE : 4332B

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

m' **ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.



ARTICLE 2 – PRIX

Le mois zéro est **MAI 2024**.

**II - CHAUFFAGE VENTILATION
- PLOMBERIE SANITAIRE**

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le LOT N°01 ~~BROSŒUVRE TRAVAUX DE CONFORTEMENT~~

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Solution de base :

- Montant hors T.V.A 93 386,68 € (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit 18 677,34€ (en chiffres)
- Montant T.V.A. incluse 112 064,02€ (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :
Cent douze mille soixante-quatre euros et deux centimes

..... Euros (en lettres)

Une option obligatoire est prévue au dossier de consultation des entreprises.

Option Garde-corps horizontaux :

- Montant hors T.V.A _____ € (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit _____ € (en chiffres)
- Montant T.V.A. incluse _____ € (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :
.....
..... Euros (en lettres)

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de _____ € T.T.C. (en chiffres)

_____ Euros (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation auprès du Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



Nom des Sous-Traitant et Nature de la prestation	Montant de la prestation (T.V.A. incluse)
Sous-traitant 1 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 2 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 3 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
	Total _____ _____ € TTC.

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de _____ € T.T.C. (en chiffres).

_____ Euros (en lettres)



ARTICLE 4 – DELAIS

Les travaux seront exécutés en 1 tranche

Le délai d'exécution est de 16 mois compris période de préparation,
Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit de :

Entrepreneur unique ou Cotraitant 1 – Mandataire (rayer la mention inutile) :

Désignation du compte à créditer : **joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en annexe**

Numéro de compte : 08023534145 _____ Ouvert au nom de : VIP PLUS

Adresse de l'établissement : BTP BANQUE MONTPELLIER

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 2 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de _____ de _____ compte _____ :

_____ Ouvert au nom de :

Adresse de l'établissement : _____

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

Cotraitant 3 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 4 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Acompte mensuel :

Paiement des situations mensuelles : par virement à 30 jours à compter du 25 du mois M (date de réception des factures, projets d'acomptes, ou des demandes de paiement équivalentes). Situations à présenter le 25 du mois M par l'entreprise au Maître d'Œuvre - Transmission par le Maître d'Œuvre au maître de l'ouvrage le 10 du mois M+1. Paiement par virement à l'entreprise par le Maître de l'Ouvrage le 25 du mois M+1.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants, après accord de ceux-ci demandé par dossier séparé, directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

Les mêmes modalités de paiement que pour l'entrepreneur unique ou les cotraitants seront appliquées aux sous-traitants déclarés et agréés par la Maîtrise d'Ouvrage.

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

(Rayer les mentions inutiles)

sous le coup des interdictions découlant de l'article 46 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordres législatifs, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en 2 (deux) originaux : à

CASTELNAU LE LEZ

le 05/07/2024

mention(s) manuscrite(s)

« lu et approuvé »

signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)

V.I.P PLUS
430 Avenue Blaise Pascal
ZA La Garrigue - BP 60145
34170 CASTELNAU LE LEZ
Siret : 378 651 183 00053 - APE : 4332B
Mail : contact@vipplus.com

Lu et approuvé

Visas

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

à SERVIAN

le 31/10/2024

Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :

mention manuscrite

« lu et approuvé »



CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

RECEVÉ EN PRÉFECTURE
LE 31/10/2024

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

JM

S²LOW

ville de
Servian
Département de l'Hérault

TECFEL

Mairie de SERVIAN
Place du Marché
34290 SERVIAN
Tél. : 04 67 39 29 60

EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE SERVIAN PLACE DU MARCHÉ - 34290 SERVIAN

OBJET DU MARCHÉ : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - 34290 SERVIAN

Unité Monétaire :

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'euro.

Tous les montants exprimés dans le présent document sont exprimés en euros.

Intitulé du Lot : LOT N° 12 – ELECTRICITE

Date du marché : 16 mois.

Entreprise : TECFEL

Montant : 56 267,00 € HT

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, prénom et qualité du signataire : Mr HOCQUET Simon, président

- Agissant pour mon propre compte ;
 Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom) : TECFEL

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

ZAC de Fréjorgues Est – 139 Rue de Rajol 34130 MAUGUIO

Téléphone : 04 67 07 34 34

Mail : infos@tecfel.fr

SIRET :
SIREN : 522 743 897 00046 APE : 4321A

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

m' **ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

ARTICLE 2 – PRIX

Le mois zéro est **MAI 2024**.

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le LOT N° 12 – Intitulé : ELECTRICITE

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Solution de base :

- Montant hors T.V.A 56 267,00 € (en chiffres)

- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit 11 253,40 € (en chiffres)

- Montant T.V.A. incluse 67 520,40 € (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à : Soixante-sept mille cinq cent vingt euros et quarante centimes Euros (en lettres)

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de _____
€ T.T.C. (en chiffres)

_____ Euros (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation auprès du Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



Nom des Sous-Traitant et Nature de la prestation	Montant de la prestation (T.V.A. incluse)
Sous-traitant 1 : Nature de la Prestation :	
	TTC. €
Sous-traitant 2 : Nature de la Prestation :	
	TTC. €
Sous-traitant 3 : Nature de la Prestation :	
	TTC. €
	Total
	TTC. €

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de _____ €
T.T.C. (en chiffres).

_____ Euros (en lettres) **ARTICLE 4 – DELAIS**

Les travaux seront exécutés en 1 tranche

Le délai d'exécution est de 16 mois compris période de préparation,

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit de :

Entrepreneur unique ou Cotraitant 1 – Mandataire (rayer la mention inutile) :

Désignation du compte à créditer : **joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en annexe**

Numéro de compte : 85174562968

Ouvert au nom de : TECFEL

Adresse de l'établissement : CREDIT AGRICOLE NIMES CASTANET

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 2 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte :

Ouvert au nom de :

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

Cotraitant 3 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte :

Ouvert au nom de :

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 4 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte :

Ouvert au nom de :

Adresse de l'établissement :

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Acompte mensuel :

Paiement des situations mensuelles : par virement à 30 jours à compter du 25 du mois M (date de réception des factures, projets d'acomptes, ou des demandes de paiement équivalentes). Situations à présenter le 25 du mois M par l'entreprise au Maître d'Œuvre - Transmission par le Maître d'Œuvre au maître de l'ouvrage le 10 du mois M+1. Paiement par virement à l'entreprise par le Maître de l'Ouvrage le 25 du mois M+1.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants, après accord de ceux-ci demandé par dossier séparé, directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.
Les mêmes modalités de paiement que pour l'entrepreneur unique ou les cotraitants seront appliquées aux soustraitants déclarés et agréés par la Maîtrise d'Ouvrage.

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

(Rayer les mentions inutiles)

sous le coup des interdictions découlant de l'article 46 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordres législatifs, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en 2 (deux) originaux :

à Mauguio,

le 5/07/2024

mention(s)
manuscrite(s) « lu et
approuvé »
signature(s) de l'(des)
entrepreneur(s)

lu et approuvé



ZAC FREJORGUES EST
139 Rue Du RAJOL - 34130 MAUGUIO
Tel : 0467073434 / Info@tecfel.fr
Siret : 522743897



Visas

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

mention
manuscrite « lu
et approuvé »

à SERVIAN

le 31/10/2024

Le représentant légal du Maître d'Ouvrage :



**CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE**

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

RAISONNEMENT
MIAA



Mairie de SERVIAN
Place du Marché
34290 SERVIAN
Tél. : 04 67 39 29 60

EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)



MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE SERVIAN PLACE DU MARCHÉ - 34290 SERVIAN

OBJET DU MARCHÉ : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - 34290 SERVIAN

Unité Monétaire :

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'euro.
Tous les montants exprimés dans le présent document sont exprimés en euros.

Intitulé du Lot : LOT N° -

Date du marché :

Entreprise :

Montant : € HT

Notifié le :

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné,

Nom, prénom et qualité du signataire : CHAZALMARTIN Julien, Gérant

Agissant pour mon propre compte ;

Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom) : SARL FRANCES

Adresse professionnelle, téléphone, fax, courriel :

90, Chemin des Cistes
34360 SAINT-CHINIAN

Téléphone : 0467380069

Mail : contact@sarl-frances.fr

SIRET

SIREN : 478825250

APE : 4211Z

47882525000010

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

m' **ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

ARTICLE 2 – PRIX

Le mois zéro est **MAI 2024**.

Cette offre, exprimée en euros, porte sur le LOT N° 13..... – Intitulé : VARIES - RESEAUX DIVERS - ESPICES VERTS

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Solution de base :

- Montant hors T.V.A _____ 194 811,25 € (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 20.00 %, soit _____ 21 962,25 € (en chiffres)
- Montant T.V.A. incluse _____ 149 773,50 € (en chiffres)

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

Cent quarante-neuf mille sept cent soixante-trois euros
cinquante cts..... Euros (en lettres)



ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de _____ € T.T.C. (en chiffres)

_____ Euros (en lettres)

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation auprès du Maître d'Ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



Nom des Sous-Traitant et Nature de la prestation	Montant de la prestation (T.V.A. incluse)
Sous-traitant 1 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 2 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
Sous-traitant 3 : Nature de la Prestation : _____ _____ _____	_____ € TTC.
	Total _____ € TTC.

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de

_____ € T.T.C. (en chiffres).

_____ Euros (en lettres)

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

ARTICLE 4 – DELAIS

Les travaux seront exécutés en 1 tranche

Le délai d'exécution est de 16 mois compris période de préparation,
Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution pour lequel je m'engage sera déterminé dans les conditions stipulées au C.C.A.P.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit de :

Entrepreneur unique ou Cotraitant 1 – Mandataire (rayer la mention inutile) :

Désignation du compte à créditer : **joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en annexe**

Numéro de compte : 10057/19098/00071496001/28

Ouvert au nom de : SARL FRANCES

Adresse de l'établissement : CIC BEZIERS ENTREPRISES 17 Rue de l'Olivette 34500 BEZIERS

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 2 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement : _____

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 3 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement : _____

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Cotraitant 4 :

Désignation du compte à créditer : joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Numéro de compte : _____

Ouvert au nom de : _____

Adresse de l'établissement : _____

Dans la monnaie de règlement suivante : Euro.

Mode de règlement : par virement.

Acompte mensuel :

Paiement des situations mensuelles : par virement à 30 jours à compter du 25 du mois M (date de réception des factures, projets d'acomptes, ou des demandes de paiement équivalentes). Situations à présenter le 25 du mois M par l'entreprise au Maître d'Œuvre - Transmission par le Maître d'Œuvre au maître de l'ouvrage le 10 du mois M+1. Paiement par virement à l'entreprise par le Maître de l'Ouvrage le 25 du mois M+1.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants, après accord de ceux-ci demandé par dossier séparé, directement en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou actes spéciaux.

Les mêmes modalités de paiement que pour l'entrepreneur unique ou les cotraitants seront appliquées aux sous-traitants déclarés et agréés par la Maîtrise d'Ouvrage.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Gulchet	N° compte	Clé	Devise
10057	19028	00074196001	28	EUR

CIC BEZIERS ENTREPRISES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1005 7190 2800 0741 9600 128

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC BEZIERS ENTREPRISES
17 RUE DE L OLIVETTE
34500 BEZIERS
Tél : 04-87-09-54-50

Titulaire du compte (Account Owner)
SARL FRANCES
AVENUE DE SAINT PONS
34360 ST CHINIAN

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

✂

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

(Rayer les mentions inutiles)

sous le coup des interdictions découlant de l'article 46 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordres législatifs, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en 2 (deux) originaux :
à SAINT-CIPRIAN
le 17/10/2024

mention(s) manuscrite(s)
« lu et approuvé »
signature(s) de l'(des) entrepreneur(s)

lu et approuvé

SARL FRANCES
Av. de St Pons Lieu dit Baraillé
34360 SAINT-CIPRIAN
Tél. 04 67 38 00 69 Fax 04 67 38 18 93
SIRET 478 825 250 00010

Visas
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

à SERNIAN
le 31/10/2024

Le représentant légal du Maître d'Ouvrage

mention manuscrite
« lu et approuvé »

CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 034-213403009-20241031-DC2024_036-AI

[Faint, illegible handwritten text]

MAIRIE DE ...
...

**DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT**

Notifiée le : 19.11.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS**

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2024-037

Objet : RD39 LOT 3 - BRL ESPACES NATURELS - AVENANT 2 EN MOINS-VALUE

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité de supprimer les prestations d'entretien, d'ajouter la réparation de la canalisation sectionnée et réintégrer l'installation de chantier du secteur Puget,
Il est proposé un avenant en moins-value.

DECIDE

Article Unique : d'approuver l'avenant 2 en moins-value d'un montant de 2 761.65 €. H.T. soit 3 313.90 €. T.T.C.

Servian, le 07/11/2024
Christophe THOMAS
Maire



RD39 Avenue d'Alignan du Vent – Rue Pierre Pujet

**Marché Lot 3 Espaces Verts
AVENANT NUMÉRO 2**

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Maître d'ouvrage : **Mairie de Servian
Place du Marché
34 290 SERVIAN**

Titulaire du marché (désignation et adresse): **Entreprise : BRL ESPACES NATURELS**
Date : septembre 2022

Objet: **Marché de travaux : RD39 Avenue d'Alignan du Vent – Rue Pierre Pujet
Lot 3 Espaces Verts**

Montant initial du marché : **39 990.00 € HT dont la décomposition est précisée ci-après :**
Tranche ferme : 35 790.00 € HT
Tranche Optionnelle : 4 200.00 € HT
Total Global : 39 990.00 € HT

Montant modifié par avenant 1 : **36 322.05€ HT dont la décomposition est précisée ci-après :**
Tranche ferme : 34 772.05 € HT
Tranche Optionnelle : 1 550.00 € HT
Total Global : 36 322.05 € HT

B OBJET DE L'AVENANT

Article 1.

L'objet de cet avenant est de prendre en compte les adaptations suivantes apportées au projet :

- Suppression des prestations d'entretien du marché.
- Ajout de la réparation de la canalisation qui a été sectionnée
- Réintégration du montant de l'installation de chantier du secteur Pujet.

Pour prendre en compte ces adaptations, un nouveau détail estimatif vient remplacer le Détail estimatif initial. Il est joint à cet avenant.

Article 2

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques du mois M0. Ces prix sont révisibles suivant les modalités du CCAP.

Article 3

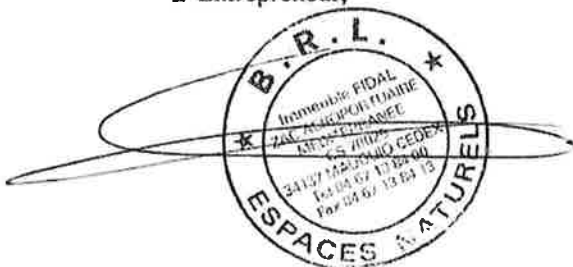
Suite aux modifications apportées, le nouveau montant du marché est de **33 560.40€ HT.**

Tranche ferme : 31 552.05 € HT
Tranche Optionnelle : 2 008.35 € HT

C SIGNATURES

A... *Flaugnere*....., le *29/10/2024*.....
Accepté,
L'Entrepreneur,

Servian, le 07/11/2024
Le Maître d'Ouvrage



C. THOMAS, Maire

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le :
19.11.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2024-038

Objet : Défense d'un contentieux - Mme Hélène PENITOT - Annulation certificat d'autorisation tacite n° PC 034300 23 Z0031 en date du 16 avril 2024
ANNULE ET REMPLACE DC2024-034

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la requête déposée au Tribunal Administratif de Montpellier par Madame Hélène PENITOT enregistrée le 6 septembre 2024 sous le numéro 2405161-1,

Vu la volonté de la Commune de Servian de confier l'affaire précitée à un autre cabinet d'avocat que celui initialement prévu,

DECIDE

Article 1 : Que la présente décision annule et remplace la décision DC2024-034 en date du 11 octobre 2024.

Article 2 : De défendre dans l'instance précitée, enregistrée au Tribunal Administratif de Montpellier sous le numéro 2405161-1.

Article 3 : De confier au cabinet d'avocat VALETTE BERTHELSEN ERIC, Avocat au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée.

Servian, 19/11/2024

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 28.11.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2024-039

Objet : Contrat Laboratoire Départemental Vétérinaire de l'Hérault analyse Légionelle

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant le souhait de la Commune de Servian de confier au Laboratoire Départemental vétérinaire de l'Hérault, l'analyse de recherche de Legionella pour l'année 2025.

DECIDE

Article 1 : d'accepter le contrat du Laboratoire Départemental Vétérinaire de l'Hérault.

Article 2 : que le montant du contrat annuel pour sept recherches de Legionella s'élève à 612.76 € HT, soit 735.31 € TTC.

Article 3 : que ce contrat est conclu à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4 : que ce montant est inscrit au BP 2024.

Servian, Le 26/11/2024

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

CONTRAT N° CONV302-2024 / 2

Contrat analyse Légionelle 2025

Votre interlocuteur :
SIMON ROGER (V)

Mairie de Servian
Place du Marché
34290 Servian
FRANCE

Modalités financières

Prestation(s)	Nbre ech/passage	Nbre passage	Tarif unitaire € HT	Remise	Montant € HT
Collecte Hérault	1	1	12.73		12.73
Frais de dossier	1	1	3.03		3.03
Eaux de réseaux sanitaires					597.00
Recherche de Legionella	7	1	116.83	27 %	597.00

Total € HT	612.76
TVA 20%	122.55
Total TTC	735.31

Informations annexes à compléter et/ou à valider par le client

- Personne physique - Date de naissance :
- Toutes personnes morales - SIRET :
- Personne morale de droit public - Code service Chorus : N° engagement :

Validation du contrat

Durée de validité du contrat : 31/12/2025

Contrat établi le : 25/10/2024

Contrat accepté le : 28 novembre 2024

Pour le client (nom et qualité du signataire),

CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE



ARTICLE 2 - RESULTATS

Les résultats sont transmis par courrier ou, sur demande du client, par mail ou extranet après établissement d'une convention de preuve.

En cas de transmission de résultat partiel, seul le rapport d'essai validé et définitif fait foi.

Archivage des résultats

Les données de traçabilité qui ont permis d'établir le rapport d'analyse sont conservées pendant au moins 5 ans.

Utilisation des rapports d'essai

Le laboratoire n'autorise pas ses clients à faire référence à son accréditation autrement que par la reproduction intégrale des rapports qu'il a émis. Le client en est informé par une note en bas de page des rapports.

Le laboratoire ne pourra transmettre les résultats à un tiers qu'avec l'accord du client.

En cas de litige, seule la version du rapport d'analyses conservée au laboratoire fait foi.

Confidentialité et respect des obligations légales

Le personnel du laboratoire s'engage à préserver la confidentialité de toutes les informations obtenues ou générées, à l'exception de ce qui est exigé par la loi. Dans ce cas, le client est avisé des informations fournies, sauf si la loi l'interdit. Les informations sur le client obtenues auprès de sources autres que le client lui-même sont maintenues confidentielles entre le client et le laboratoire, et le laboratoire préserve la confidentialité de la source dont l'identité ne sera divulguée au client qu'avec accord de la source.

Le client ou prescripteur s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres dont il serait amené à avoir connaissance sur le laboratoire, dans le cadre de l'exécution de la prestation.

Lorsque les résultats d'analyses présentent ou sont susceptibles de présenter un risque sanitaire, le laboratoire en avertira le client dans les plus brefs délais afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre des obligations légales déclaratives.

Impartialité

Tout le personnel s'engage à être impartial dans l'exercice de ses fonctions. Il ne doit pas subir de pression venant du client.

Le laboratoire ne permet pas que des pressions commerciales, financières ou d'autres pressions, compromettent l'impartialité de ses activités.

Convention de preuve

Le laboratoire garantit les points suivants :

– Confidentialité du rapport émis :

✓ Le rapport est édité depuis le logiciel de laboratoire (LIMS) directement au format papier/pdf, puis envoyé par voie postale/email au destinataire propriétaire du dossier.

L'adresse postale/email du destinataire est définie dans la fiche client du LIMS lors de la revue de contrat.

✓ La mise à disposition des rapports d'essai sur l'Extranet du laboratoire est sécurisée grâce à un identifiant et un mot de passe personnels.

– Authentification de la signature :

L'intégration de la signature dans le rapport est conditionnée par le login/mot de passe du signataire, lorsqu'il valide les analyses dans le LIMS. L'usage de la signature est donc contrôlé.

Lors de la signature du contrat ou de la convention, le client s'engage à accepter les signatures scannées sur les rapports d'essais comme éléments de preuve.

La responsabilité du laboratoire s'arrête à l'émission des rapports d'analyse.

ARTICLE 3 - TARIFS, FACTURATION ET MODALITE DE PAIEMENT

Tarifs

Les tarifs appliqués sont soumis annuellement au vote de l'Assemblée Départementale de l'Hérault.

Les tarifs des analyses et prestations du laboratoire sont indiqués en euros HT, et majorés du taux de TVA en vigueur.

Le tarif applicable pour une prestation d'analyses seule ou une prestation d'analyses avec réalisation des prélèvements par le laboratoire est celui en vigueur au jour de l'acceptation de la commande.

Les analyses et prestations non prévues et en sus du document contractuel seront facturées sur la base du tarif catalogue du laboratoire.

Le laboratoire facturera au client les frais supplémentaires engagés (frais bancaires, expéditions hors zone euro ...).

Facturation

Les modalités de facturation sont définies avec le client (à la prestation, mensuelle, trimestrielle...). Les coordonnées du client à facturer sont précisées dans les documents contractuels.

Modalités de paiement

Le règlement s'effectue lors de la réception par le client de la facture ou de l'avis de sommes à payer. Le client dispose alors d'un délai de 30 jours pour s'acquitter du paiement de la facture sous peine de se voir appliquer des frais de pénalité de relance.

A défaut de règlement, le comptable public est habilité à exercer toutes les poursuites nécessaires. Le laboratoire peut suspendre les prestations demandées pour ce client ou solliciter le paiement à l'avance des nouvelles prestations demandées.

Les modalités de paiement acceptées sont les suivantes :

- chèque bancaire ou postal,
- virement bancaire,
- espèces, versées à la paierie départementale.

ARTICLE 4 - FORCE MAJEURE

Si par suite d'un cas de force majeure, le laboratoire se trouvait dans l'impossibilité d'assurer la prestation, ses obligations seraient suspendues pendant la durée de l'impossibilité d'exécution du contrat. Dès que la situation de force majeure cessera, les obligations du laboratoire reprendront pour les prestations non encore réalisées. Par « cas de force majeure », on entend tout évènement de quelque nature qu'il soit échappant raisonnablement au contrôle du laboratoire et qui empêche l'exécution normale de ces obligations, tels que troubles majeurs au plan régional, national ou international, grève dans les moyens de transport, les postes et télécommunication ou toute autre interruption de ces moyens quelle qu'en soit la cause, grève affectant les fournisseurs ou sous-traitants, disposition légale ou réglementaire entraînant des bouleversements importants affectant les activités du laboratoire.

ARTICLE 5 - SERVICES AU CLIENT

Le laboratoire se tient à la disposition du client pour lui apporter conseils, informations techniques et réglementaires.

Réclamations

En cas d'insatisfaction, le client a la possibilité de déclarer une réclamation auprès du laboratoire et de lui demander la procédure de réclamation.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal Administratif de Montpellier sera seul compétent pour régler le litige.

Protection des données personnelles

Une déclaration à la CNIL a été faite et est mise à jour par le Délégué à la Protection des Données du Département de l'Hérault.

Notre fichier client n'est pas concerné par les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En effet, il comporte les références de nos clients (identité et coordonnées) et des résultats d'analyse ne portant pas sur des personnes physiques.

ARTICLE 6 - PRESTATIONS DE CONSEIL, AUDITS, FORMATIONS

Commande et conclusion de la mission

Toute prestation de ce type fait l'objet d'une offre de prix envoyée au client sur la base des informations transmises par lui. Toute modification du lieu d'exécution, de la nature de la prestation, du nombre de participants ou autre devra être portée à la connaissance du laboratoire sans délai. Il pourra en résulter une modification du devis et du prix. Tout devis est valable pour une durée définie dans le devis lui-même. L'accord est conclu par la réception par le laboratoire de l'offre de prix revêtue de la signature d'un représentant légal du client. Les dates retenues par les parties pour la réalisation de la prestation sont fermes et ne peuvent faire l'objet d'une modification sans accord préalable et écrit du laboratoire.

Exécution de la mission

Compte tenu de la spécificité de ce type de missions, le laboratoire peut être amené à annuler une prestation en cas de force majeure. Dans ce cas, le client en sera prévenu sans délai et les parties s'accorderont sur d'autres dates pour la réalisation de la prestation sans modification du prix de cette dernière. Les conseils prodigués par le laboratoire le sont sur la base des informations portées à sa connaissance par le client.

Propriété intellectuelle

Le client s'interdit de céder à un tiers ou d'exploiter commercialement le fruit du travail du laboratoire sans son accord préalable et écrit. Sont notamment concernés les supports de formation, les rapports d'audit et autres rapports de conseils et de préconisations. Le client s'engage à faire respecter ces obligations par ses salariés et préposés.

Conditions générales de ventes - LDV 34

Les conditions générales de vente détaillent les droits et obligations du Laboratoire départemental vétérinaire de l'Hérault et de son client dans le cadre de la vente de prestations.

Le laboratoire est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC), il réalise sous accréditation les prélèvements et les essais figurant sur son annexe technique, disponible sur le site internet : www.cofrac.fr <<http://www.cofrac.fr>> (N° accréditation 1-0977) ou sur demande auprès du laboratoire. Les paramètres accrédités sont repérés par le logo « cofrac essais » sur le catalogue des prestations analytiques.

ARTICLE 1 - DEMANDES D'ANALYSES ET GESTION DES PRELEVEMENTS

Offre

Le laboratoire intervient sur demande de ses clients, pour une prestation définie préalablement selon leurs besoins.

Lorsque le client demande au laboratoire de réaliser des prélèvements et / ou analyses, le laboratoire met en place :

- une offre de prix correspondante dans un format papier ou dématérialisé mentionnant les prélèvements/analyses à réaliser et les méthodes à appliquer,
 - ou un contrat signé par le laboratoire et le client,
 - ou une demande d'analyse signée du client ou du prescripteur.
- Seuls ces documents ont valeur contractuelle.

La demande d'analyse ou l'offre de prix validée peut faire office de bon de commande ou bien, le client peut établir le bon de commande dans le format qui lui convient dans la mesure où la demande est clairement identifiée.

Commande

Le client envoie ses prélèvements accompagnés d'une demande d'analyse sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- la raison sociale, le nom, le prénom et l'adresse du client, du destinataire des factures (si différent du client), du destinataire des rapports d'analyses (si différent du client),
- le lieu de prélèvement ou l'identité (n° de tatouage ou de puce) et les caractéristiques de l'animal prélevé
- la date et l'heure du prélèvement ou la date de fabrication
- l'identification, la nature et le nombre des échantillons à analyser
- la liste précise des analyses à réaliser sur chaque échantillon.

Une ordonnance établie par un prescripteur (vétérinaire) est considérée comme une demande d'analyses.

La demande est complétée selon les besoins du laboratoire, par un échange avec le client.

Le laboratoire se réserve le droit de refuser tout ou partie de la demande.

Prélèvements et acheminement

La réalisation des prélèvements est sous l'entière responsabilité du client ou du préleveur dans le cadre d'analyses officielles, en particulier, l'identification du prélèvement et des commémoratifs associés à ce prélèvement. En aucun cas le laboratoire ne saurait être tenu responsable en cas d'information erronée liée à la qualité du prélèvement.

Le laboratoire met à la disposition des clients et des prescripteurs des guides de prélèvement et d'acheminement sur le site internet herault.fr

Un ensemble de modalités de conditionnement sont à respecter pour la conformité des prélèvements et la sécurité de transport et des personnes amenées à les manipuler. Le laboratoire se réserve le droit de refuser le prélèvement si la conformité du conditionnement n'est pas respectée.

Les prélèvements sont :

- déposés à l'accueil du laboratoire, directement par le client ou le prescripteur
- envoyés par la Poste ou par tout type de transporteur
- acheminés par le laboratoire s'il a réalisé les prélèvements ou la collecte.

A la demande du client ou du prescripteur, le laboratoire peut organiser le ramassage des prélèvements par l'intermédiaire d'un transporteur, d'un coursier ou d'une navette du conseil départemental. Dans ce cas, la responsabilité du transport incombe au laboratoire, dès l'enlèvement des échantillons.

Les préleveurs du laboratoire respectent le règlement intérieur de l'établissement-client, en particulier les règles relatives à l'hygiène et la sécurité. Le client ou le prescripteur est responsable de la sécurité sur les sites et locaux au sein desquels seront réalisées les prestations du laboratoire. Il lui appartient de prendre toutes les précautions utiles pour assurer la sécurité du personnel du laboratoire et faciliter l'intervention de ce dernier. Le laboratoire ne saurait engager sa responsabilité au titre d'un manquement du client quant au respect de ses obligations.

Les échantillons remis au laboratoire sont réputés sans valeur commerciale. Le client ne peut donc prétendre à des dédommagements en cas de perte ou destruction des échantillons, qu'elle qu'en soit la cause.

Collecte

Le laboratoire collecte les prélèvements d'hygiène alimentaire réalisés par le client dans le cadre de tournées préétablies. Il se réserve le droit, en cas d'intempéries ou d'absence imprévue d'un collecteur, de reporter la collecte initialement prévue. Dans ce cas, il prévient le client de l'absence de collecte en début de matinée, par téléphone et mail.

Réalisation de la prestation analytique

La prestation sera réalisée dès lors que l'offre de prix sera signée par le client sauf pour les prescripteurs qui se doivent d'informer les clients des conditions générales de vente du laboratoire ainsi que de sa tarification ce qui implique de facto le consentement éclairé de ce dernier.

Tout demandeur de prélèvement et / ou d'analyse sera réputé avoir reçu une information sur les tarifs.

Dans quelques cas particuliers, notamment les situations d'urgence, le laboratoire réalisera la prestation avant la signature du client ou du prescripteur.

Tout envoi, sans contact préalable avec le client, d'un prélèvement à destination du laboratoire vaut acceptation par ce dernier des tarifs et des modalités de réalisation de la prestation.

La responsabilité du laboratoire ne saurait être retenue si le client ou le prescripteur fournit des informations erronées dans les documents d'accompagnement.

Qualité des prélèvements

Le laboratoire ne peut être tenu responsable de la qualité de l'échantillon prélevé par le client ou le prescripteur (acte de prélèvement et conditionnement) et n'engage sa responsabilité analytique qu'après avoir accepté sa prise en charge. Les modalités et les spécificités de prélèvement et d'acheminement sont disponibles auprès du laboratoire.

A réception, le laboratoire vérifie l'état des prélèvements par rapport aux critères d'acceptabilité (quantité, conditionnement, température,...). En cas d'écart, le laboratoire contactera le client ou le prescripteur.

Le laboratoire se réserve la possibilité de refuser l'exécution de prestations qui ne répondraient pas aux conditions d'acheminement ou d'acceptation ci-dessus.

Méthodes

Les analyses sont réalisées selon des méthodes réglementaires, normalisées ou commerciales, sélectionnées pour répondre aux besoins du client.

Les méthodes sont précisées dans les catalogues, fiches d'information techniques et réglementaires, devis et rapports d'analyse.

Le laboratoire se réserve le droit de remplacer une technique analytique par une autre de performance au moins équivalente en termes d'accréditation et de limite de quantification.

Toutefois la prestation du laboratoire peut présenter exceptionnellement des écarts aux méthodes, ayant une incidence sur le maintien du prélèvement et/ou de l'analyse dans le cadre de l'accréditation du laboratoire. Dans ce cas, le signe distinctif (#) ne figurera pas sur le rapport au regard de l'analyse. Le client en sera informé avant envoi du rapport d'analyse si l'analyse sous accréditation est une demande explicite du client ou si elle satisfait à une exigence réglementaire.

Déclaration de conformité

Les rapports d'analyses peuvent comporter des déclarations de conformité en comparaison à des critères seuils, fixés par le client, le prescripteur de prestations ou la réglementation.

Ces déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation.

Sous-traitance

Lorsque le laboratoire n'est pas en mesure d'effectuer les analyses faisant partie de son offre, il propose au client, par écrit et pour accord, le recours à une sous-traitance auprès d'un laboratoire apte à répondre à la demande.

Les résultats d'analyses figurent sur le rapport d'analyses du laboratoire et sont clairement identifiés en commentaire sur le rapport émis.

Devenir des échantillons

Le laboratoire conserve les échantillons du client selon une durée qui dépend de leur nature et des exigences normatives ou de la réglementation. Dans le cas particulier d'études, le laboratoire conservera une partie de ces échantillons durant le délai adapté au contexte (expertise...).

Sauf demande explicite du client, le laboratoire se réserve un droit d'usage des échantillons après réalisation des prestations contractuelles demandées, en respectant la confidentialité des données relatives au client. Cet usage peut concerner la validation de certaines méthodes d'analyses ou des études à visée épidémiologique.

Il appartient au client de préciser s'il souhaite les récupérer. Il supportera alors les frais de restitution. Sinon le laboratoire les éliminera selon sa procédure de gestion des déchets.

Estimation des incertitudes

Les performances des méthodes et leurs incertitudes sont disponibles sur demande.

Délais

Les délais habituels d'exécution sont précisés à la demande du client ou du prescripteur sur l'offre de prix. Un retard dans la production ne peut donner lieu à dommages et intérêts.